

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2018 : BUDGET 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 29 octobre 2018 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. Christian Marrel, président

M. Claude Devalte, vice-président

M. Didier Bérard, secrétaire

Mme Petra Salathé

Excusé: M. Michael George Markides

Municipalité: M. Gustave Muheim, Syndic

Mme Chantal Dupertuis Mme Catherine Schiesser Mme Nathalie Greiner-Meylan

M. Philippe Michelet

Bourse communale : M. Stéphane Ruby, Boursier

Mme Valérie Guex, Adjointe

Commission des finances : M. Jean-Pierre Bolay, Président

Mme Charlotte Touati de Jonge Mme Amélie Ramoni-Perret

M. Michel Henchoz M. Jean-Claude Favre

Préambule

Comme chaque année au cours de l'automne, la Commission des finances a été invitée à étudier avec attention le budget de notre Commune pour l'année à venir, préparé avec soin par notre Boursier communal et la Municipalité.

Une première version du budget nous a été transmise le 22 octobre lors d'une rencontre avec la Municipalité concernant un précédent préavis (04/2018 « Arrêté d'imposition »), puis une version provisoire du préavis 05/2018 « Budget 2019 » nous a été transmise par email le 24 octobre, ce qui nous a permis d'étudier ces deux documents avant la séance de présentation.

Lors de la rencontre du 29 octobre, une nouvelle version de ces documents nous a été remise, accompagnée d'un document expliquant dans le détail les comptes de revenus et de charges budgétés pour 2019, ainsi que divers documents justifiant l'évolution à la hausse des charges cantonales répercutées sur notre commune.

La version finale du préavis, validée par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre, nous a ensuite été transmise par email le 8 novembre, puis par courrier le lundi 12 novembre, accompagnée de la brochure « Budget 2019 ».



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2018

Déroulement de la séance

Une fois l'appel effectué, Monsieur le Syndic Gustave Muheim, responsable du dicastère des finances, nous présente la version provisoire du préavis 05/2018 relatif au budget 2019, en précisant que celui-ci doit encore être approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2018.

Les charges spécifiques et uniques de l'exercice sont passées en revue, accompagnées d'une explication du pourquoi de leur nécessité.

L'ensemble de la Municipalité nous garantit que toutes les charges ont été étudiées en détail et limitées au strict nécessaire.

Il en sera de même dans la gestion de la trésorerie, où le renouvellement d'un emprunt à long terme de CHF 1.5 million, arrivant à échéance en juin 2019, ne se fera que si la situation l'exige, sachant que nous disposons par ailleurs d'une ligne de trésorerie de CHF 400'000.- auprès de la BCV et de la possibilité de faire un emprunt à court terme de CHF 1 million.

Dans le préavis présenté, les revenus ont été calculés en tenant déjà compte de l'augmentation du taux d'imposition, votée par le Conseil communal lors de sa dernière séance le 15 novembre.

Nous passons ensuite en revue le détail des comptes dans la brochure « Budget 2019 », ce qui nous permet de poser un premier lot de questions auxquelles la Municipalité nous apporte des réponses immédiates.

Un deuxième lot de questions a été transmis ultérieurement par email, suite à notre analyse détaillée des différents documents transmis par la Municipalité.

Là également, des réponses claires et précises nous ont été faites.

Nous tenons à relever ici la très grande transparence et disponibilité de tous nos interlocuteurs pour nous apporter des réponses satisfaisantes à nos nombreuses questions. Qu'ils en soient tous vivement remerciés.

Analyse du préavis

La structure du préavis est restée identique à celle de l'année dernière, mais son contenu a gagné en clarté et a été agrémenté d'un certain nombre de graphes qui en facilite sa lecture.

Il fournit tout d'abord des explications par centres de nature sur les charges et les revenus estimés pour l'année à venir.

Il présente ensuite les dépenses d'investissement envisagées et décrit la manière dont ces dépenses vont être financées.

Il enchaine avec un détail des budgets de fonctionnement par dicastère et termine par une estimation du capital et quelques commentaires conclusifs.

Se trouvent également en annexe un détail du calcul de la péréquation et le tableau des emprunts contractés par notre Commune à ce jour.

Le tableau récapitulatif des investissements se trouve, quant à lui, sur la dernière page rose de la brochure « Budget 2019 ».

Pour en faciliter la lecture, notre rapport suivra la même structure que celle du préavis.

g (parts an launu)

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2018

Introduction

Avec des revenus estimés de CHF 25'383'200.- (+5.38% par rapport au budget 2018) et des charges estimées de CHF 25'727'100.- (+7.23% par rapport au budget 2018), le budget 2019 présente un excédent de charges estimé à CHF 343'900.-.

Rappelons que le budget 2018 faisait apparaître, quant à lui, un excédent de revenus de CHF 93'970.-. Excédent qui devrait même s'améliorer puisqu'un certain nombre de postes budgétaires ont été réévalués, majoritairement de manière favorable pour notre commune (selon information reçue de la bourse le 27 novembre).

On peut ainsi relever:

- La subvention de la FAJE pour 2018 qui devrait être supérieure au budget annoncé pour un montant d'environ CHF 150'000.-.
- Les taxes d'épuration des eaux claires qui n'ont pas été intégrées dans le budget 2018 et qui devraient rapporter environ CHF 150'000.-
- La location des compteurs d'eau et épuration qui devrait rapporter davantage que prévu (minimum CHF 100'000.-).
- Par contre, dans ce même budget 2018, les taxes de base pour les déchets ont été surévaluées d'environ CHF 70'000.-.

Au total, ces ajustements devraient nous laisser un effet positif de plus de CHF 300'000.- dans les comptes 2018.

En ce qui concerne le budget 2019, précisons que l'excédent de charges prévu est influencé par les attributions et prélèvements faits sur les fonds et financements spéciaux de notre Commune, qui cette année permettent de constituer des réserves substantielles, surtout dans les comptes relatifs au réseau d'égouts et service des eaux.

Sans ces écritures, nous pourrions terminer l'année 2019 avec un bénéfice de CHF 210'450.-.

Une analyse détaillée des charges et revenus nous permet de préciser la situation :

Charges de fonctionnement

Les charges épurées (page 4 du préavis) augmentent de CHF 1'234'830.- soit +5.80% par rapport au budget 2018.

Elles augmentent de CHF 953'833.- par rapport aux comptes 2017, soit +4.42%.

Si l'augmentation par rapport au budget 2018 s'explique majoritairement par l'augmentation des charges induites par le canton (impact de CHF 967'000.-), l'augmentation par rapport aux comptes 2017 est principalement due aux éléments suivants :

• Charges induites par le canton : + 134'600.-

Participations à des charges intercommunales : + 392'600.-

• Biens, services et marchandises : + 465'800.-

g (parts strikatory

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2018

L'augmentation des charges intercommunales est principalement due aux charges de transports (+162'000.-), aux charges d'enseignement secondaire (+96'000.-) et à notre participation à divers organes (sécurité Est-Lausannois, SDIS, STEP, garderie, accueil de jour, etc.).

L'augmentation des charges de biens, services et marchandises est principalement due aux charges d'entretien des routes et réseaux (+215'000.-), d'entretien d'immeubles (+173'000.-) et à l'achat d'eau (+91'000.-).

A la question concernant l'augmentation de ces charges, notre Municipalité répond :

« Faire des économies sur le budget 2019 ne fera que retarder les travaux indispensables et ceux-ci risquent de coûter plus cher à l'avenir. Certains postes ont d'ailleurs déjà été décalés dans le temps ces dernières années. »

La commission des finances peut adhérer à une telle approche, tout en gardant à l'esprit que nous ne pouvons éternellement continuer à dépenser de l'argent que nous n'avons pas.

Nous encourageons donc tous les membres de l'administration communale à poursuivre leurs efforts et à ne dépenser que le strict nécessaire.

Un effort particulier est attendu par exemple sur une réduction des charges liées au poste 150 « Affaires culturelles et loisirs ».

A noter pour finir qu'en cette année 2019 déficitaire plus que toute autre, les dépassements budgétaires sur les centres par nature de charges 30 (Autorités et personnel) et 31 (Biens, services, marchandises) ne devraient pas être tolérés. La commission des finances sera particulièrement attentive à ce point en 2020 lors de la clôture des comptes 2019.

Revenus de fonctionnement

Les recettes épurées (page 4 du préavis) augmentent de CHF 1'672'260.-, soit +7.40% par rapport au budget 2018.

Elles augmentent de CHF 247'402.- par rapport aux comptes 2017, soit +1.03%.

Si l'augmentation par rapport au budget 2018 s'explique majoritairement par l'augmentation du revenu des impôts (revenu, fortune, successions et donations, droits de mutation et impôts à la source), quand on compare le budget 2019 aux comptes 2017, cette augmentation est contrebalancée par les éléments suivants :

Revenus liés aux dépenses thématiques - 203'000. Revenus égouts et épuration - 173'000. Subventions FAJE - 106'000. Revenus liés au réseau d'eau - 126'000. Autres recettes exceptionnelles en 2017 - 778'000.-

L'année 2017 avait effectivement bénéficié d'un ensemble de recettes exceptionnelles (restitution de la part des TL, correctif de charges liées à l'enseignement primaire et secondaire, etc.) qui ne se répéteront malheureusement pas en 2019.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2018

Nous relevons par ailleurs que les règles de calcul de certains revenus, tels que les droits de mutation ou l'impôt sur les successions et donations, sont basées sur les montants effectifs réalisés en 2017, bien qu'il soit peu probable que ces montants se maintiennent en 2019.

Il faut donc s'attendre, pour ces cas particuliers, à des revenus réels légèrement inférieurs à ceux présentés dans le budget.

Dépenses d'investissements et besoins de liquidités

Il est prévu pour CHF 1'979'540.- de nouveaux investissements en 2019 (voir page rose de la brochure « budget 2019 »), principalement liés à la fin des travaux sur la RC 773, dont le préavis a été approuvé en février 2017 (préavis 01/2017).

Dans ce montant d'investissements sont prévus également CHF 500'000.- pour d'éventuels investissements urgents, non identifiés à ce jour.

Le budget tel que présenté fait apparaître une marge d'autofinancement de CHF 1'729'900.-, ce qui est mieux que l'année dernière, mais toujours insuffisant étant donné notre niveau actuel d'endettement et les investissements prévus cette année.

Le besoin de liquidité additionnelle induit devrait pouvoir être couvert par la trésorerie courante ou au pire par un emprunt à court terme, ce qui devrait nous permettre d'éviter une augmentation de la dette à long terme.

L'endettement à long terme de notre Commune devrait ainsi se monter à CHF 32'850'000.- au 1^{er} janvier 2019 (sous réserve d'un éventuel emprunt à court terme de CHF 1 million), ce qui représente une dette de CHF 8'807.- par habitant.

Considérations finales

Malgré l'augmentation du taux d'imposition de 2.5 points décidée par notre conseil communal lors de sa dernière séance, le budget 2019 n'arrive pas à être équilibré.

Si l'augmentation des charges transférées par le canton peut expliquer une partie de ce déficit, elle n'est pas la seule en cause.

Notre participation aux charges intercommunales est elle-aussi en augmentation, ainsi que quelques charges sous le contrôle exclusif de notre Municipalité.

Si nous sommes bien conscients de la nécessité d'entretenir correctement nos bâtiments, routes et autres infrastructures, nous comptons sur nos autorités pour ne pas « en faire trop ».

Une année difficile se présente devant nous, au cours de laquelle nous devrons nous assurer que seules les dépenses absolument indispensables sont réalisées.

De cette façon, nous pourrons espérer terminer l'année 2019 avec une clôture des comptes meilleure que ce qui nous est annoncé dans ce budget.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2018

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 05/2018** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :	
Jean-Pierre Bolay, président	
Charlotte Touati de Jonge	
Amélie Ramoni-Perret	
Michel Henchoz	
Jean-Claude Favre, rapporteur	

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 28 novembre 2018